

L'abbaye de Bellevaux, ses granges et ses paysans au temps des prébendes, XVI^e et XVII^e siècles

Par Paul DELSALLE

Pour citer cet article :

<http://www.association-franche-bourgogne.com>

L'histoire de l'abbaye de Bellevaux à l'époque moderne reste très mal connue. Après avoir consulté la bibliographie disponible, nous avons pu constater que l'abbaye, aux XVI^e et XVII^e siècles, ne fonctionnait plus du tout comme à l'époque médiévale. La règle cistercienne n'était plus suivie, ce qui n'a rien d'étonnant. D'autre part, l'abbaye était tombée en commende, entre les mains de grandes familles comtoises. Cette situation commendataire n'avait rien d'originale non plus puisqu'on la retrouve ailleurs, notamment à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie¹ et à l'abbaye d'Accey², autres établissements cisterciens qui nous serviront de points de comparaison.

A l'origine de cette recherche, nous avions le projet de saisir et de comprendre la situation des paysans gravitant dans l'orbite de l'abbaye mais nous y avons vite renoncé car nous nous sommes aperçus qu'il fallait centrer le propos sur un aspect inattendu. En effet, les moines s'étaient transformés en religieux qui percevaient une prébende individuelle, comprenant principalement des denrées mais aussi de l'argent³. Nous allons donc centrer notre approche sur cette situation aussi singulière qu'inattendue en essayant d'appréhender la pratique prébendaire et de voir comment les paysans de la région de Bellevaux participaient à l'approvisionnement des prébendes de chaque religieux.

¹ Je remercie vivement Nathalie Bonvalot qui m'a fourni une multitude d'informations précieuses sur les granges de Bellevaux ; je m'inscris ici dans son sillage. Elle a bien voulu relire la version provisoire de cette étude et me faire part d'une série de remarques, dont j'ai tenu compte dans la mesure du possible.

² Sur ces deux abbayes, voir René LOCATELLI, dir., *L'abbaye de Mont-Sainte-Marie et le haut Doubs forestier, 800 ans d'histoire*, Les Amis de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie et de Saint-Théodule, 1999, p. 79 ; Pierre GRESSER, René LOCATELLI, Maurice GRESSET, Elie VUILLEMIN, *L'abbaye Notre-Dame d'Accey*, Besançon, Cêtre, 1986, p. 123-127.

³ Le système des prébendes dans les abbayes n'a pratiquement jamais été étudié, sauf sous l'angle juridique. Voir DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiaire*, Lyon, Duplain, 1776, t. IV, p. 449-450. La pratique de la prébende dans les abbayes n'est pas évoquée. Concernant cet angle d'approche, Laurence Delobette m'a remis dans le droit chemin. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Petite abbaye, grande exploitation

A la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, l'abbaye de Bellevaux était un établissement de taille très modeste. A cette période, elle ne rassemblait que onze ou douze personnes : l'abbé, le prieur, le sous-prieur, cinq ou six religieux prêtres, deux novices ; ajoutons-y un cuisinier, lui aussi religieux, qui recevait des gages ⁴

	1584	1615-1616	1620	1632
abbé	Dom Loys du TARTRE (+ 29 septembre 1584) remplacé par Dom Pierre d'Albamey	Dom Philippe BOITOUSSET		Dom Jean Baptiste de CUSANCE (+ 18 juillet 1632)
prieur	Dom Pierre PARISET	Dom frère Jean PIEZ	Frère Claude LOYE	Dom Gabriel MONTERBY
Sous-prieur	Dom Fernands SEGUIN	Dom Fernands SEGUIN, sacristain	Frère Thomas VOULAND, prébendier	Dom Thomas VOLAND
	Dom Claude BELIN	Dom Antoine BOURGEOIS, prêtre, cellérier, prébendier	Frère Charles de MONTERBY	Dom Antoine BOURGEOIS
	Dom Claude JACQUES	Dom Claude GRESLER, prêtre, aumônier	Frère Claude GRESLER	Dom Claude GRELET
	Dom Jehan PAYET	Dom Jean GRAND, prêtre, maître des novices		Dom Jehan GRAND
	Frère Jehan MARY, religieux profès	Dom Claude ROBELIN, prêtre		
	Frère Valentin PATEL, religieux profès	Frère Claude LOYE, religieux profès		<i>Dom Claude LOYS, prieur à La Charité</i>

⁴ ADHS, H 56, f° 102 v° ; 53 H 3 ; voir Anne-Marie AUBERT, *Histoire et développement économique d'une abbaye cistercienne : Bellevaux en Franche-Comté du XII^e siècle à la fin du XVI^e siècle*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1926, 309 p. ; Angélique HENRIOT, *Notre-Dame de Bellevaux : une abbaye cistercienne franc-comtoise*, mémoire de maîtrise, 2003,

		Frère Valentin BARBIER, religieux profès	Frère Valentin BARBIER	Dom Valentin BARBIER
				Dom Jehan VAGOLET
		Un cuisinier		<i>Dom Claude NELATON, à Morimond</i>
		2 novices		<i>Frère Claude CLERC, à Morimond</i>
		Dom Jean ANTEME, prêtre, prieur		<i>Frère Jean Baptiste BLANPIGNON, à Dole</i>

A titre comparatif, il y avait 19 religieux à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie en 1509, puis seulement 7 en 1621, et guère plus de 3 pendant la guerre de Trente Ans⁵. A l'abbaye d'Acey, les religieux étaient 11 en 1520 et 13 en 1584 ; dans le premier tiers du XVII^e siècle, on ne mentionne guère que huit profès, deux convers et un sacristain, soit onze personnes⁶.

Pour bien comprendre le contenu des prébendes, il importe d'abord d'expliquer comment fonctionnait l'approvisionnement de l'abbaye.

L'approvisionnement de l'abbaye

L'abbaye de Bellevaux s'appuyait d'abord sur les ressources qui l'entouraient, un peu à la manière de la réserve d'une seigneurie, exploitées en faire valoir direct (pour une petite part) et indirect pour l'essentiel. Aux abords de l'abbaye, il y avait des champs, des prairies, des vignes, un élevage de bétail, un poulailler, un colombier. Les habitants du village exploitaient cet ensemble au profit de l'abbaye, en y faisant entrer de l'argent, des céréales mais aussi des fèves, des « voisses » (ou vaisses, vesces, plante légumineuse fourragère), du pain, des gâteaux, des volailles (poules, chapons, oisons), du bétail (veaux, vaches, bœufs, moutons, porcs), de la cire⁷, du chanvre, des tuiles⁸, etc.

Par ailleurs, les habitants des villages voisins étaient les sujets de la seigneurie ecclésiastique de Bellevaux. A ce titre, ils exploitaient des tenures, payaient des redevances (tailles, cens, dîmes, etc.) en argent et en nature. Par exemple, ils devaient

⁵ René LOCATELLI, dir., *L'abbaye de Mont-Sainte-Marie et le haut Doubs forestier, 800 ans d'histoire, op. cit.*, p. 109.

⁶ Charles BLANCHOT, *Histoire de Notre-Dame d'Acey*, Besançon, 1898, p. 124, 126 et 175.

⁷ Ce qui indique la présence de ruches ; le miel d'Argirey (à base de fleurs de tilleul) est aujourd'hui réputé.

⁸ Pour cette recherche, je n'ai pas relevé les informations qui ne concernent pas directement les prébendes, par exemple les productions de la tuilerie de Cirey.

offrir une poule symboliquement lors de l'entrée en Carême, ce qui faisait venir, bon an mal an, 200 à 500 poules dans le poulailler abbatial⁹.

Le paysan ordinaire de Bellevaux était un polyculteur, de statut mainmortable, qui disposait d'une maison individuelle, environnée d'un curtil ou jardin, d'un verger, d'une oiche ou chenevière et d'un ensemble de parcelles de terres arables, de prés et de vignes. Ainsi, Claude et Huguenin Barret, qui étaient peut-être deux frères, à Cirey en 1557 avaient une maison entourée d'un curtil, une aisance avec un « croz à faire fumier », une chenevière, et deux vergers. Ils exploitaient 8 parcelles de vignes, 17 prés et 61 parcelles de terre arable¹⁰. On ignore la composition du bétail qu'ils élevaient.

Un siècle plus tard, Gaspard Durand et sa femme Anne Bataillard occupaient une maison à Argirey ; ils possédaient aussi un verger, un jardin, une chenevière, sept prés et 33 ou 35 pièces de labour réparties dans les trois soles, ici appelées pieds¹¹. Comme beaucoup de mainmortables, ils disposaient donc d'un patrimoine aussi considérable que celui des hommes francs ou libres¹².

Superficie des prés¹³ :

Superficie déclarée	Estimation approximative des surfaces
1 valemon	2 ares
2 valemons	4 ares
1 valemon	2 ares
1 voiture	33 ares
Un demi char	8 ares
1 char	16 ares
2 chars	33 ares
Total des prés	98 ares, soit environ un hectare

Répartition des parcelles de terres labourables dans les trois soles :

sole	Détail de chaque parcelle cultivée	Total des superficies cultivées	Estimation de l'ensemble des parcelles

⁹ ADHS, H 56, f° LXIX et f° LXX. Il y eut 521 poules en 1615 mais seulement 130 consommées.

¹⁰ ADHS, H 52, f° 159 et suivants.

¹¹ ADHS, H 82 ; pour les parcelles de terre, il conviendrait d'en ajouter deux, dont la superficie est douteuse (en raison de l'état du document) et que nous n'avons donc pas prise en compte. En outre, Gaspard Durand et Anne Bataillard avaient quelques parcelles à Authoison.

¹² ADHS, H 82 ; acte de la fin XVI^e ou du début XVII^e siècle : « détail des biens héritages sis à Argirey qui avaient fait échute à l'abbaye de Bellevaux par le décès des propriétaires morts sans communiens » ; on y constate de très nombreux biens immobiliers. Sur le patrimoine des mainmortables, voir Paul DELSALLE, *Des paysans au temps de la poule au pot sur les plateaux de la haute Saône vers 1580-1635*, Vy-lès-Filain, éditions Franche-Bourgogne, 2019 (3^{ème} édition), p. 189-208.

¹³ ADHS, H 354 ; pour l'estimation des superficies, Anchenoncourt en 1586.

Pied devers la ville	1 boissel 3 boisseaulx ½ boissel 3 boisseaulx 2 quartes 3 boisseaulx 1 boissel 3 boisseaulx 3 boisseaulx 2 quartes	17 boisseaulx et demi et 4 quartes	1,06 hectare
Pied du Moittam	3 quartes 1 quarte 3 quartes 9 quartes 5 quartes 6 quartes 2 journaux	27 quartes et 2 journaux	2,90 hectares
Pied la derrière la ville	1 journal 2 quartes 7 quartes 2 quartes 3 boisseaulx 6 quartes 3 quartes 2 quartes 3 boisseaulx 1 boissel 5 boisseaulx 3 boisseaulx 1 quarte 5 quartes	28 quartes, 15 boisseaulx et 1 journal	3,28 hectares

Ces paysans étaient tenus d'effectuer des corvées de bras, notamment pour la fenaison. Tous « les sujets de la Terre de Bellevaux » devaient, chaque année, trois corvées de fenaison, appelée aussi « la cuillecte des foings »¹⁴. Les repas des corvéables étaient pris en charge par l'abbaye, ce qui fut confirmé par le nouveau terrier mis à jour en 1557¹⁵.

Toutefois, nous pouvons nous interroger sur la réalité de ces prestations ; étaient-elles encore effectives au début du XVII^e siècle ? En effet, les comptes précisent bien que les paysans pouvaient effectuer les corvées « ou payer pour la valeur de chacune corvée 8

¹⁴ ADHS, H 52, terrier général de l'abbaye de Bellevaux, 1557 ; ADHS, H 56, f° 107.

¹⁵ ADHS, H 52

engrognes, au choix », soit 24 engrognes (ou 2 gros) par feu¹⁶ ; or, la comptabilité ne mentionne que des sommes d'argent pour chaque village :

village	Population en 1614	somme payée en 1615	Déduction : nombre de feux ayant payé au lieu d'effectuer les corvées
Cirey	40 feux	6 francs 8 gros	40
Valleroy	20 feux	3 francs 4 gros	20
Champoux	16 feux	16 gros	8 (soit seulement la moitié)
Braillans	8 feux	16 gros	8
Le Magny	13 feux	26 gros	13
Marloz	20 feux	3 francs 4 gros	20
Dournon (à Anthon) ¹⁷	9 feux	18 gros	9
Neuves Granges	17 feux	34 gros	17
Argirey (à Villers-Pater)	10 feux	20 gros	10
Montot ¹⁸	5 feux	10 gros	5
Baslières	30 feux	5 francs	30
Chambornay	20 feux ¹⁹	13 gros 4 engrognes	6-7 (soit seulement un tiers)
Aubertans	12 feux	2 francs	12

Nous pouvons donc en conclure que tous les habitants ont préféré payer plutôt que d'effectuer la fenaison, sauf à Champoux où la moitié des paysans ont fané, et à Chambornay où un tiers des habitants ont préféré payer²⁰.

¹⁶ ADHS, H 56

¹⁷ Dournon, aujourd'hui aggloméré à Anthon, au nord-est de Rioz

¹⁸ ADHS, H 56 ; ce village de Montot a complètement disparu ; il peut être localisé grâce à la source de Montot, à l'Est de la ferme d'Argirey ; il y a d'autres toponymes « Montot » dans la région mais les sources mentionnent bien, à plusieurs reprises, « Montot sur Argirey ». Voir la fig. 1

¹⁹ ADD, 3 E 3180 : le statut communal de Chambornay, établi en 1613, donc à peu près à la même date que le recensement de population, précise pourtant que le nombre des habitants s'est « beaucoup accreüz comm'il s'acroist journellement ». L'assemblée des habitants mentionne 47 noms plus quatre ou cinq noms de veuves. Renseignement communiqué par Denis Grisel.

²⁰ Le calcul repose sur la somme écrite, sachant qu'un franc contient 12 gros, et que 1 gros se subdivise en 12 engrognes.

En conséquence, l'abbaye était contrainte d'embaucher des faucheurs effectuant les fenaisons. C'est pourquoi l'abbaye rémunérait « des ouvriers ayant aidé à fener lesdits prels », en 1611²¹. En réalité, ce sont surtout des ouvrières que mentionnent les comptes, par exemple ceux de l'année 1615 :

Marguerite Rougebois	3 journées
Jeanne Michel	6 journées
Anne Cassot	3 journées
Françoise Morel	3 journées
Jacquette Bras	1 journée
Claude Thiellier	1 journée
total	21 journées

Mais des hommes étaient aussi employés pour cela. Claude et Aymé Vuillemin, du Magny, étaient chargés de faucher « les prés réservés ordinairement pour les chevaux de mondit seigneur » c'est-à-dire de l'abbé de Bellevaux²². Guillaume Thiellier, de Cirey » fut chargé aussi « de faucher les prés », en 1611²³.

Les ventes de foins, souvent appelés herbes, rapportaient beaucoup à l'abbaye. En 1612, elles se montaient à la somme de 286 francs, soit l'équivalent du prix moyen de cinq ou six chevaux. En 1615, elles dépassèrent 317 francs.

On comprend donc le souci de protéger les prairies, de les enclore si possible pour y contenir le bétail. Ces prés étaient bien enclos. Nous rencontrons des mentions explicites comme celle-ci, en 1611 : « ouvriers ayans boucher le cloz des prelz »²⁴. De même, Denys Nardey, de Cirey, était chargé « de fermer les prés des Islottes »²⁵.

Les granges

Enfin et surtout, l'approvisionnement des religieux de l'abbaye de Bellevaux reposait aussi sur des granges. Chaque grange était une exploitation agricole de polyculture, qui n'était pas confiée aux moines eux-mêmes mais à des fermiers. L'abbaye signait un contrat de fermage avec un ou plusieurs fermiers appelés « grangiers ». Ainsi, la grange de Braillans fut louée, en 1546, aux Billequin et aux Guillepin, soit au moins six familles²⁶. On comprend donc qu'une grange n'était pas une sorte de prieuré mais une très grosse ferme mise en valeur par plusieurs dizaines de personnes. Six familles, au moins, faisaient fonctionner la grange de Braillans, vers 1546²⁷.

Nous ne sommes pas parvenus à estimer l'ampleur des granges de Bellevaux, sauf pour celle de Morchamps : 66,3 hectares de terres labourables²⁸. A titre comparatif, les

²¹ ADHS, H 56, f° III^{XX}.

²² ADHS, H 56, f° 107.

²³ ADHS, H 56, comptes de 1611, f° III^{XX}.

²⁴ ADHS, H 56, comptes de 1611, f° LXXVII v°.

²⁵ ADHS, H 56, f° 107 v°.

²⁶ ADHS, 55 H 11.

²⁷ ADHS, 55 H 11.

²⁸ Voir le détail ci-dessous.

granges dépendant de l'abbaye de Cherlieu comprenaient entre 18 et 34 hectares, uniquement pour les terres labourables²⁹. Or, les exploitations agricoles ordinaires de la région dépassaient rarement les cinq hectares, suffisants pour faire vivre une famille.

Ces très grosses fermes étaient situées à Baslières, Trevey, Argirey³⁰, Morchamps, Battenans, Le Magny, Neuves-Granges, Le Verjoulot, Les Billantins, Cirey, Valleroy, La Vernoye, Champoux et Braillans³¹. Soit quatorze granges. Telle est la liste complète mais théorique, ne tenant pas compte des aléas de l'histoire.

Dans la pratique, au début du XVII^e siècle, seules cinq granges³² apparaissent dans les comptes de l'abbaye. Les autres ne sont pas mentionnées. Les règles et les logiques de la comptabilité de cette époque restent souvent difficiles à saisir. Nous pouvons néanmoins en déduire la situation suivante :

- La grange de Trevey, à côté de Dampierre-sur-Linotte, en marge du chemin médiéval de Dampierre à Montjustin³³. On décèle encore les traces d'un enclos autour du village actuel. La grange n'est pas localisée ; peut-être était-elle assez proche du site antique de Rondevaux³⁴. Une mention datée de 1579 indique « une maison audit Trevey dicte Chieu Le Morel autrement en la grange »³⁵. Il semblerait donc que la grange médiévale ait donné naissance à un véritable village, peuplé de 6 feux en 1562 et 10 à 16 feux en 1614, ayant un « communal »³⁶. Les habitants étaient paroissiens de Dampierre et retrahants de Montbozon, chef-lieu de la prévôté³⁷. Ils prenaient leurs mesures à Montbozon³⁸. Cette grange était amodiée, contre 6 quartes de froment et 6 quartes d'avoine, soit environ 293 kg de graines à décharger dans les greniers de l'abbaye le jour de la Saint-Martin d'hiver³⁹.

²⁹ Paul DELSALLE, *Des paysans au temps de la poule au pot sur les plateaux de la haute Saône vers 1580-1635*, op. cit., p. 69-70, p. 251-254 et p. 327-332.

³⁰ Connue aussi par son conflit avec la ferme de Laine à Vy-lès-Filain pour le droit de parcours et de pâturage. Voir le livret de l'exposition *Bellevaux en Haute-Saône*, Archives départementales, 2019, p. 20-21 : « Champoux à l'heure cistercienne ».

³¹ Nathalie BONVALOT, « Par monts et par vaux. Enquête sur les granges de l'abbaye cistercienne de Bellevaux », *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 2017, p. 79.

³² La grange de Champoux, par exemple, n'était plus occupée (d'après les résultats des fouilles) au-delà du XVI^e siècle. C'est l'unique grange de Bellevaux documentée par l'archéologie. Les bâtiments médiévaux sont abandonnés au XVI^e siècle (d'après les fouilles archéologiques) mais l'exploitation des terres continue. Le compte général de 1774 (consulté par N. Bonvalot), stipule : « les habitants dudit lieu doivent blé, avoine, paille, chacun une poule ». Il me semble qu'il faut distinguer la grange (abandonnée) et le village qui a encore des habitants.

³³ ADHS, H 202 ; acte de 1402.

³⁴ ADHS, H 204 ; une « Jane de Rondevault » intervient en 1576 (dossier de mainmorte).

³⁵ ADHS, H 200.

³⁶ ADHS, H 204 ; « six chefs de feux sont nommés en 1562.

³⁷ BM Besançon, Ms 902, f° 167 v°.

³⁸ BM Besançon, Ms 902, f° 167 v°.

³⁹ ADHS, H 56, comptes de 1611, f° XLIII ; H 58, cahier (s. d.), f° 38 v° ; ADHS, plans cadastraux napoléoniens.

- La grange du Verjoulot exploitait un domaine situé juste au sud du village de Rioz mais elle se situait dans la partie septentrionale du finage de Neuville-lès-Cromary⁴⁰. Cette grange rapportait 3 penaux de froment et 3 penaux d'avoine, soit trois quarts au total, en 1615, soit plus de 73 kg. Le grangier était alors (1615) Huguenin Boutton⁴¹.
- Les deux granges de Morchamps (voir ci-dessous) et de Battenans, qui étaient associées, dit-on dans la comptabilité. Nous verrons ci-dessous ce qu'il en était.
- S'y ajoutait la grange de Montarlot, non loin du village du même nom, mais au-delà de l'extrémité nord de son finage, au lieu-dit actuel « L'abbayotte », en fait sur le finage de Fondremand. Montarlot apparaît comme une vaste clairière mais la grange elle-même se présentait dans une configuration plus resserrée, au confluent de deux ruisseaux permettant des installations de moulins hydrauliques. Cette grange était baillée avec ses dépendances pour constituer la prébende personnelle de dom Jean Piez, le religieux qui desservait le prieuré⁴².

La grange de Morchamps

Enfin, la grange de Morchamps est la mieux connue, sauf pour la période qui nous retient ici⁴³. Située dans la partie sud du finage de Rougemont, elle relevait de la prévôté de Montbozon, de la paroisse de Puessans et exploitait un espace vallonné propice au captage des eaux en contrôlant les deux principales sources⁴⁴. L'étude des archives permet d'en donner une présentation pour la fin du XVI^e siècle, plus précisément en l'année 1594 :

Nature des cultures et localisation	Superficie cultivée	Estimation en hectares	Informations complémentaires	Superficie des plus grandes parcelles
LABOURS	Surface de chaque parcelle			
Pie « Sous les vignes », dite aussi « en Esquillon » (= première sole)	1 : 80 quarts 2 : 60 quarts 3 : 60 quarts 4 : 40 quarts 5 : 4 quarts 6 : 60 quarts	25,3 hectares	En 6 « héritages » ou parcelles, variant de 4 à 80 quarts ; moyenne : 50,6 quarts soit 4,2 hectares	6,6 hectares

⁴⁰ BM Besançon, Ms 902, f° 178 v°.

⁴¹ ADHS, H 56 et H 58 ; ADHS, plans cadastraux napoléoniens.

⁴² ADHS, H 56, comptes de 1611, f° XLVIII.

⁴³ ADHS, H 175 ; dossier comportant une belle série de comptes permettant une étude plus détaillée ; la grange a été détruite durant la guerre de Trente Ans et reconstruite ensuite (1655) ; Alfred BOUVERESSE, « Morchamps », dans : *Histoire des villages et du canton de Rougemont (Doubs)*, Vesoul, Bon, 1976, p. 109-111.

⁴⁴ Morchamps fut érigée en commune en 1790 puis rattachée à Rougemont.

	Total : 304 quartes			
Pie « Mallefoy » ou « Les Dechelottes » ou « es Eschelottes » du côté du Mont d'Adam (= deuxième sole)	1 : 40 quartes 2 : 60 quartes 3 : 16 quartes 4 : 50 quartes 5 : 8 quartes 6 : 60 quartes 7 : 14 quartes 8 : 2 quartes Total : 250 quartes	20,8 hectares	En 8 « héritages » ou parcelles, variant de 8 à 60 quartes ; moyenne : 31,25 quartes soit 2,6 hectares	5 hectares
Pie « Du côté de Rougemont » (= troisième sole)	1 : 60 quartes 2 : 8 quartes 3 : 30 quartes 4 : (effacé) : 16 5 : 30 quartes 6 : 18 quartes 7 : 16 quartes 8 : 18 quartes 9 : 4 quartes 10 : (effacé) : 30 11 : 12 quartes Total : 242 quartes	20,2 hectares	En 11 « héritages » ou parcelles, variant de 4 à 60 quartes ; moyenne : 20,16 quartes soit 1,83 hectare	5 hectares
		Total des terres labourables : 66, 3 hectares ; en 26 parcelles	Taille moyenne de toutes les parcelles : 2,55 hectares	
prés	166 chariots de foin (en fait 136 chariots et 30 chars)	24-29 hectares environ ⁴⁵	Dont une parcelle, dite « Le Grand Breuillo » de 80 chariots (environ 13 hectares)	
fèves	Non précisée			
vignes	90 ouvrées dont 30 acensées		Production : 5 muids en 1566, mis au château d'Ollans	

En somme, la grange de Morchamps s'étendait sur 66,3 hectares de terres labourables, plus 24 à 29 hectares de prairies, sans oublier des vignes. C'était donc une très grosse propriété, d'une centaine d'hectares. Pour les labours, les trois soles (ou pies ou pieds)

⁴⁵ Sur la base d'un chariot ou un char faisant environ 15-17 ares.

étaient inégales⁴⁶, comme nous l'avons constaté sur d'autres domaines dans la région⁴⁷. En comparant les parcelles des paysans indépendants et celles de cette grange, nous saisissons leur caractéristique : les parcelles sont très vastes. En comparaison, les paysans du village cultivaient des parcelles minuscules ; ainsi, Heloy Herepeaux avait 47 champs en terre labourable, soit au total 37 quartes, en 1592 ; ce qui faisait en moyenne des parcelles de 0,68 hectare, à peu près 2 journaux⁴⁸. Or, en cette grange de Morchamps, nous sommes à 2,55 hectares c'est-à-dire au-dessus de la moyenne observée (2,4 hectares) deux cents ans plus tard dans les grandes fermes du Hainaut français, au XVIII^e siècle⁴⁹ !

Connaissant l'ampleur du domaine de la grange de Morchamps, pouvons-nous tenter de saisir les rendements ? En 1564, la grange produisait 103 quartes de froment (soit 2,51 tonnes) et 129 quartes d'avoine (3,15 tonnes), à la mesure de Bellevaux. Vers 1611-1615, Morchamps et Battenans rapportaient 75 quartes de froment, soit ici plus de 1833 kg de froment ; 15,5 quartes d'avoine, donc environ 379 kg de graines d'avoine ; et 66 francs d'argent, chaque année⁵⁰.

Le personnel employé y était nombreux. Lors de sa venue en 1526, l'abbé de Bellevaux rencontra huit hommes de Puessans et 6 de Mondon qui exploitaient le domaine (sauf les vignes), soit 14 familles probablement⁵¹. Selon Nicolas Perrenin, de Puessans, vers 1544, les amodiateurs et grangiers comprenaient neuf personnes de Puessans et huit de Mondon, soit 17 feux. Autrement dit, la grange rassemblait certainement une population comprise entre 70 et 85 personnes. Pour une raison qui nous échappe, la grange était en ruine en 1565, selon la déclaration de l'abbé de Bellevaux, Pierre d'Andelot : « certaine place et lieu vague sans aucune habitation communément dit et appelé la grange de Morchamps »⁵² ; ce domaine sis « en terre fort stérile » fut alors remis en acensement⁵³. Il en fut de même après la guerre de Trente Ans, en 1654.

Mais que s'est-il passé entre 1544 et 1565 ? Les chroniques de l'époque signalent une recrudescence de la « peste » dans les années 1551-1558. Par ailleurs, l'armée du roi de France Henri II était aux portes de la Comté et Besançon en état d'alerte. Et surtout,

⁴⁶ ADHS, H 174 (texte non daté) et H 175 (daté de 1594) ; comptes de 1564 : la grange « se compose d'environ 72 journaux de terres en labours par chaque sol », ce qui ferait environ 24 hectares par sole ; on peut donc se demander si les parcelles qui n'apparaissent pas sont celles laissées en jachère.

⁴⁷ *Des paysans au temps de la poule au pot, op. cit.*

⁴⁸ ADHS, H 202.

⁴⁹ Fulgence DELLEAUX, *Les censiers et les mutations des campagnes du Hainaut français*, Presses universitaires de Namur, 2012, p. 40-41.

⁵⁰ ADHS, H 56 et H 58 ; ADHS, plans cadastraux napoléoniens.

⁵¹ ADHS, H 174.

⁵² Ceci expliquerait que la grange ne soit pas mentionnée dans le Ms 902, déjà cité. Nous n'avons pas davantage de précision.

⁵³ ADHS, H 174.

15000 soldats « allemands », refoulés de la Bresse, assiégèrent Vesoul⁵⁴. Peut-on donc penser que le domaine de Morchamps fut ravagé à cette occasion ?

Argirey, autour de la grange

Le cas d'Argirey était singulier car la grange ne contrôlait pas tout le finage ; elle donna naissance à un village, du moins après le milieu du XVI^e siècle. Le lieu est ainsi décrit en 1567 : « Argirey est une grange qu'appartient à l'abbé de Bellevault et situé entre les villages d'Authoison et Villerspaulter et où il y a deux habitants et grangiers et semble autrefois y avoir eu maison de forteresse ou de plaisance »⁵⁵. La grange comprenait le grangeage (édifices de l'exploitation agricole) et un corps de logis appelé « château d'Argirey » en 1650. Le tout était « enclos et renfermé de murailles tout autour »⁵⁶. La grange appartenant à Bellevaux occupait une partie du finage de Villers-Pater, mais, outre la grange, il y avait des habitations indépendantes formant un village. L'ensemble se situait dans une large combe, constituant « un beaul et spacieux finage »⁵⁷.

D'importants déboisements furent entrepris dans la première moitié du XVI^e siècle. Une partie du bois d'Argirey fut mis en coupe et défriché. L'abbé de Bellevaux accensa environ 300 journaux soit une trentaine d'hectares⁵⁸. Pour mettre en valeur le lieu, l'abbaye fit appel à des étrangers, notamment un certain Jean Olivier, venant de « Fouchières lez Sens »⁵⁹, qui accepta un accensement perpétuel. Les familles participant à cette colonisation devaient y construire leurs maisons, y résider, effectuer les corvées habituelles, offrir une géline à Carémentrant, payer la dîme (la dixième gerbe), les trois quarts à la Saint-Michel. Elles devaient aller moudre au moulin d'Authoison et pouvaient disposer d'un for particulier. Dans les bois, les nouveaux habitants pouvaient faire paître leurs porcs et prélever du bois, à l'exception des « chasnes, folz [hêtres], pommiers ou peries [poiriers] ».

Au milieu du XVI^e siècle, il y eut aussi des défrichements afin de constituer un vignoble. Ces opérations furent entreprises aux alentours de l'année 1555. En effet, « le lieu de Montsreu dois sont envyron vingt ans », précise un document datant de 1575, « a esté reduict et tousjours depuis a esté tenu en nature de vigne ». La constitution d'un vignoble est confirmée par ailleurs, à la même date : « sont envyron vingt ans [donc vers 1555] en portion du finage de la grange d'Argirey au lieudit en Graterly ilz ont fait et plantez des vignes »⁶⁰.

⁵⁴ Paul DELSALLE, *La Franche-Comté au temps de Charles Quint. Documents choisis et présentés*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2001, p. 54-55.

⁵⁵ BM Besançon, Ms 902, f° 172 v° ; publié dans : Paul DELSALLE, dir., *Cinq cents villages du comté de Bourgogne, entre Saône et Doubs vers 1567-1572*, éditions Franche-Bourgogne, 2013, t. 3, p. 115.

⁵⁶ ADHS, H 82.

⁵⁷ ADHS, H 83 ; en 1575.

⁵⁸ ADHS, H 83.

⁵⁹ Il s'agit de Fouchères, à l'ouest de Sens.

⁶⁰ ADHS, H 83 ; en 1575.

Les cultures mentionnées, tant en 1504 qu'en 1530, étaient le froment et l'avoine⁶¹. Certaines redevances en fromages apparaissent aussi⁶². Au milieu du XVI^e siècle, chaque habitat devaient fournir annuellement 120 mesures⁶³ de céréales, moitié en froment et moitié en avoine, plus la somme de 8 francs, mais aussi (le jour de la Nativité Notre Seigneur) une channe de beurre et deux fromages. Le droit de cueillette des poires et des pommes sauvages est mentionné aussi dans le traité des limites signé en 1616⁶⁴. Après la guerre de Trente Ans, chaque paysan d'Argirey ne devait plus que 2 mesures de froment, à la Saint-Martin⁶⁵.

De son côté, la grange était importante puisqu'il ne fallait pas moins de quatre fermiers en 1607 pour l'exploiter. Alors que le fermage était fixe en 1504 et 1530, il se transforma en métayage en 1607 ; désormais l'abbaye attendait « le tiers des fruits »⁶⁶. Il n'y avait qu'une dizaine de maisons mais occupées par 10 18 familles selon les années vers 1611-1615, soit 50 à 100 personnes, peut-être beaucoup plus⁶⁷. Les grangiers étaient évidemment des locataires mais les autres familles d'Argirey se composaient de propriétaires, comme précisé ci-dessus, mais qui possédaient très peu de biens à l'exception d'un verger, d'un jardin, parfois d'une maison entière⁶⁸.

Nom de l'habitant d'Argirey	Propriété immobilière bâtie, en 1608
Jacques BASSOT	Une maison et la troisième partie d'une autre maison
Pierre BLANCHOT	Une maison
Pierre DUSSAUT	Une maison
Claude BLANCHOT	Un tiers de maison
Claude BOCQUART	Un quart de maison
Jacques TARDY	Une maison
Mathieu DUSSAUT	Une maison
Nicolas GALETTE	Un tiers de maison
Jean BLANCHOT le Jeune	Une demi-maison
Jean TERRIER le Viel	Une demi-maison
Catherine LALLEMAND	Une demi-maison
Marguerite DUSSAUT	Une demi-maison
Claude JOBERT	Un cinquième de maison

Argirey appartenait à la communauté de Villers-Pater mais les habitants revendiquaient l'autonomie du lieu. Argirey était surtout en conflit avec Authoison au sujet des espaces de pâturage, donc des délimitations de finage. Un plan fut dressé en 1560 pour tenter de

⁶¹ ADHS, H 82.

⁶² ADHS, H 83.

⁶³ Le texte dit aussi 6²⁰ (soit 120) quartes ; ce qui laisse entendre que la « mesure » soit un autre terme pour désigner la quarte.

⁶⁴ ADHS, H 82 ; texte très détaillé.

⁶⁵ ADHS, H 82, en 1650.

⁶⁶ ADHS, H 82 et H 83.

⁶⁷ ADHS, H 82 : 14 feux en 1608 ; H 56 : 10 feux en 1611.

⁶⁸ ADHS, H 82 ; reconnaissances en 1608.

résoudre le problème ; en vain⁶⁹. Lors d'un procès au bailliage d'Amont à Vesoul, en 1575, les habitants d'Authoison étaient représentés par leurs deux échevins tandis qu'Argirey était défendu par Jehan et Joachim du Saulx « se disant eschevins du lieu ». Officiellement, Argirey n'était pas une communauté et ne pouvait donc pas avoir d'échevins.

Dans les conflits de pâturage, les bois étaient aussi directement concernés puisque le spaysans y faisaient paître le bétail, notamment les vaches et les porcs à certains moments de l'année. Les bois de Maniton et de Montglain, sur Authoison, étaient limitrophes des petits espaces boisés d'Argirey. En 1625, l'archevêque de Besançon fut appelé à la rescousse par Authoison parce que des coupes avaient été effectuées dans le bois du Maniton ; un monitoire fut publié au prône lors de la messe dans les églises du voisinage (Filain, Vy-lès-Montbozon, etc.) mais les paroissiens déclarèrent : « on a toujours vu les habitants d'Argirey jouir dudit bois » et certains ajoutèrent : « on y fait du charbon » de bois⁷⁰.

L'approvisionnement en céréales

Ces granges approvisionnaient donc l'abbaye pour une bonne part. L'ensemble du domaine permettait de faire entrer dans les greniers les quantités suivantes, pour la seule année 1615 :

- Froment : 3852,5 quartes, soit 94 193,6 kg ou plus de 94 tonnes ⁷¹
- Avoine : 4906,5 quartes, soit 119 963,9 kg ou près de 120 tonnes
- Seigle : 1291 quartes, soit 31 564,9 kg ou près de 32 tonnes
- Orge : 273,5 quartes, soit 6 674,8 kg ou 6 ,6 tonnes

Cette année-là, l'abbaye a donc engrangé plus de 252 tonnes de grains⁷². On ignore tout des rendements. Ces quantités, considérables, n'étaient pas englouties par les religieux, on s'en doute. Elles étaient emmagasinées, pour constituer des réserves, parfois revendues. En 1552, l'abbaye, à partir de son grenier bisontin, vendait du blé à la cité impériale de Besançon⁷³. Une comparaison permet de mesurer la consommation réelle de l'abbaye :

céréales	Quantité entrée dans les greniers de l'abbaye	consommation	consommation en kg
froment	3852,5 quartes	800 quartes	19 560 kg
avoine	4906,5 quartes	250,5 quartes	6 124,7 kg

⁶⁹ ADHS, H 82 ; le plan est sans doute lié au traité signé en 1562 ; cahier parchemin.

⁷⁰ ADHS, H 82 ; monitoire en 1625.

⁷¹ 2676 quartes de froment, soit plus de 65 tonnes, sont envoyés par chariots à Besançon entre le 16 décembre 1611 et le 9 février 1612 ; ADHS, H 56, f° IIII^{xxvii}.

⁷² Malheureusement, nous ignorons la superficie exploitée, sauf pour la grange de Morchamps. A titre comparatif, Il faut environ 30 ares pour récolter 2 tonnes de blé (du blé « de maintenant ») ; les rendements de 2017 ont donné en moyenne 8 tonnes à l'hectare et en 2018 : 5,6 t. à l'hectare. Information communiquée par Catherine Chapuis.

⁷³ AM Besançon, BB 26, f° XI v°.

seigle	1291 quartes	65,5 quartes	1 601,4 kg
orge	273,5 quartes	2 quartes	48,9 kg

Une partie était redistribuée aux pauvres à plusieurs moments de l'année liturgique. Lors de la « donne de Carême prenant », 24 quartes étaient utilisées par des femmes pour faire des pains, soit 586,8 kg. Lors de la « donne du Jeudi Saint », elles employaient 28 quartes, soit 684,6 kg. Et lors de la donne de la Pentecôte, trois femmes utilisaient 36 quartes soit 880,2 kg pour confectionner des pains et les distribuer aux pauvres⁷⁴. En somme, plus de deux tonnes (2151,6 kg) de froment, transformées en pains pour les pauvres.

Le contenu des prébendes

Le contenu de la prébende n'était pas fixé une fois pour toutes. Nous savons qu'il fut modifié à plusieurs reprises, notamment en 1607⁷⁵. Les prébendes étaient distribuées par un frère exerçant la charge de prébendier : Antoine Bourgeois en 1615-1616, Thomas Voland en 1620.

Chaque religieux disposait d'une prébende comprenant une partie en argent et tout le reste en nature ; le prieur bénéficiait d'une double prébende. Cette « double prébende » du prieur semble en fait bien supérieur à un double arithmétique ; en 1620 par exemple, le comptable note qu'il a versé au prieur 68 francs et 48 mesures de froment [puis il écrit 48 quartes] « pour sa double prebande tant d'argent que de froment et son vestiaire ». ; le double ne ferait que 32 francs et 24 quartes.

Le comptable donnait l'argent nécessaire au frère prébendier, chargé de redistribuer à chaque religieux. Ainsi, « 70 F payés à frère Thomas Vouland prebandier audit Bellevaux pour la prebande d'argent dehue aux sr prieur et religieux dudit lieu »⁷⁶. En 1620, le comptable donna les sommes suivantes au prébendier, consistant « la prébende d'argent » due au prieur et aux religieux pour « chaque quart d'an » :

Quart d'an	Somme d'argent distribuée
janvier, février, mars	70 francs
avril, mai, juin	70 francs
juillet, août, septembre	73 francs
octobre, novembre, décembre	82 francs

Cette somme permettait au prébendier de payer différentes dépenses (par exemple le beurre, 30 gros), de payer le boulanger venant pétrir et cuire les pains à l'abbaye et autres fournitures.

⁷⁴ ADHS, H 56, comptes de 1615, f° 109 et f° 109 v°.

⁷⁵ ADHS, 53 H 3, f° 11.

⁷⁶ ADHS, H 58, comptes de 1620, f° 75 v°.

Une partie des éléments était fournie chaque mois, d'autres choses une fois par an.

Les céréales

Cette prébende comprenait d'abord des céréales. Les paysans des environs cultivaient le froment, l'avoine, l'orge et le seigle mais la prébende ne comportait que du froment, la céréale noble.

La mesure utilisée à Bellevaux pour les céréales (froment, avoine) portait le nom de quarte ou plus simplement de « mesure ». Elle se mesurait à « ras » et elle est estimée à 50 livres (poids de Troyes), selon plusieurs sources des XVII^e et XVIII^e siècles ⁷⁷.

Vers 1616, chaque religieux bénéficiait de 12 quartes de froment par an⁷⁸. On peut donc estimer qu'il recevait 293,4 kg de froment, soit l'équivalent de 805 grammes par jour, quantité suffisante pour lui assurer du pain toute l'année.

Le vin

La prébende comprenait aussi du vin. Il y avait beaucoup de vignes à Cirey, sur les coteaux de la reculée de Bellevaux et dans les villages voisins, sur le versant ensoleillé. A Authoison, il y eut des plantations de vignes vers 1555⁷⁹. A Trevey, les archives rappellent leur présence : « vignes » (1562), « au bout de la vigne », « au buisson de la vigne » (1579), « Sur la vigne », « En la vigne », « Dessus la vigne » (1592)⁸⁰. Près de la grange de Montarlot-lès-Rioz, on relève encore plusieurs toponymes révélateurs : « Vignes de la Rochotte », « Bas des Vignes », « Aux vignes Perchet »⁸¹. Les mentions de vignes étaient déjà nombreuses à Morchamps aux XIV^e et XV^e siècle⁸². L'abbaye possédait aussi des bonnes vignes à Gy, où s'élevait le château de l'archevêque.

L'abondance de la main-d'œuvre employée dans les vignes ne cesse de surprendre. Pour « sombrer » (labourer) les parcelles, l'abbaye ne rémunérait pas moins de 341 journées d'ouvriers (dont Claude Pescheur, Jean Barnet, Humbert Bothey, Jacques Barret, Claude Couton, Michiel Thorey, tous de Cirey, ou encore Jean Morel, Noel Odyot, François Jacques, Nicolas Odyot, Etienne Millot, Pierre Bardel, de Chambornay) en 1615. Pour « lier » les vignes (la « liaison⁸³ »), à l'aide des tiges d'osier, il fallait aussi 215 journées d'ouvriers. Et probablement autant pour la taille. Enfin, pour « la sercle », c'est-à-dire le sarclage, pas moins de 83 journées ouvriers ⁸⁴.

⁷⁷ J'ai donc fait tous mes calculs avec cette quarte à 50 livres c'est-à-dire à 24,45 kg ; pour cela, je remercie vivement Catherine Chapuis pour les précisions apportées.

⁷⁸ ADHS, 53 H 3, f° 11.

⁷⁹ ADHS, H 83.

⁸⁰ ADHS, H 202. Toponymes actuels : « Champs de la vigne » 47°30'51.35"N 6°15'16.42"E ; « Vigne du creux de vos » 47°30'48.75"N 6°15'21.68"E ; « Au vignottes » (faute incluse) 47°30'52.08" N 6°15'21.69" E ; « La vigne du haut » 47°30'51.33" N 6°15'31.98" E ; informations communiquées par Vincent Eyer.

⁸¹ ADHS, plans cadastraux napoléoniens.

⁸² ADHS, H 174 ; actes de 1333, 1424, 1435, 1445.

⁸³ ADHS, H 56 ; comptes de 1611, f° LXXVII.

⁸⁴ ADHS, H 56, f° 104 v°.

L'abbaye produisait et consommait des quantités phénoménales de vin. En 1615, on mit en cave 12 queues de vin, à 456 litres la queue soit 5472 litres, mais on en consomma 13 queues soit 5928 litres ! A ce rythme, les réserves s'épuisaient rapidement.

Le cellérier, frère Antoine Bourgeois, prélevait dans les celliers de l'abbaye 49 tines 2 septiers 13 pintes de vin pour fournir aux prébendes des religieux, y compris les jours de sermon, plus 3 tines pour le vin pour les messes « et autres avantages », soit au total, en 1615, plus de 52 tines. Nous n'avons pas de précision sur la localisation de ces celliers.

Nous pouvons convertir ses quantités. Le cellérier distribuait à chaque religieux 321 litres de vin (sur la base de 11 religieux cette année-là), ce qui était peu de chose étant donné que le vin des messes (parfois plusieurs cérémonies religieuses chaque jour) se voyait compris dans cette quantité⁸⁵.

Le beurre

La prébende comprenait aussi du beurre, sur lequel nous sommes très mal renseigné. Seules quelques mentions non quantifiées apparaissent⁸⁶. En 1615, la somme totale dépensée pour le beurre des religieux atteint 10 francs ; à titre comparatif, un cheval coûtait alors 50 francs en moyenne. La somme était donc déjà considérable.

Cependant, lors de l'inspection en 1632, les religieux interrogés se plaignaient de ne recevoir que 10 pintes, en ajoutant : « c'est bien peu pour une communauté, il en faudrait au moins 60 par an ». Ce qui laisse entendre que la fourniture de beurre n'était pas individuelle.

Cela dit, nous ignorons la valeur exacte de la pinte pour le beurre, qui doit se situer aux alentours d'un kg.

L'huile

La prébende comprenait de l'huile, probablement pour un usage alimentaire. Cependant, les comptes mentionnent de l'« huile a éclairer »⁸⁷. La dépense, pour l'ensemble, atteignait 8 francs en 1615. De quelle huile s'agissait-il ? On l'ignore.

Les chandelles

Pour leur éclairage individuel, il est certain que les religieux obtenaient aussi des chandelles. En 1620, le comptable fournissait 12 francs au frère prébendier « pour les chandelles dehue annuellement auxdits religieux »⁸⁸. En 1693-1694, les chandelles étaient achetées à Besançon⁸⁹.

Les épices

⁸⁵ ADHS, H 56, f° 114 v°.

⁸⁶ ADHS, H 56, comptes de 1611, f° LXXIII.

⁸⁷ ADHS, H 56, comptes de 1615, f° 103 et f° 103 v° ; comptes de 1611, f° LXXIII.

⁸⁸ ADHS, H 58, f° 76 v°.

⁸⁹ ADHS, H 58, registre de 1693-1694, f° 129.

Les comptes de 1620 prouvent aussi que les religieux percevaient une partie de leur prébende en épices : le comptable donna ainsi 30 gros au prébendier, en 1620, « pour les espices que l'on doit annuellement auxdits religieux ». Celles-ci étaient achetées à Besançon. Il s'agissait de poivre, de moutarde, clous de girofle, muscade⁹⁰. A la différence de ce que nous avons constaté à Cherlieu, les grangiers de l'abbaye de Bellevaux n'étaient pas tenus par des redevances en épices⁹¹.

La viande

En théorie, les Cisterciens suivaient aussi la règle de saint Benoît interdisant de manger de la viande.⁹² Celle-ci n'apparaît pas dans la prébende ; nous ne pouvons pas affirmer pour autant que les religieux ne consommaient pas la chair du bétail élevé à l'abbaye.

L'argent

En outre, la prébende des religieux comportait aussi de l'argent. Ils recevaient ainsi 4 francs pour leurs frais de vestiaire, en 1616, sans que l'usage qui en était fait soit détaillé. Toutefois, le compte de 1615 mentionne une distribution de 12 francs par religieux, tandis que les comptes de 1620, comme le procès-verbal de 1632, prouvent qu'ils recevaient alors 16 francs ; ils en réclamaient 36 chacun ⁹³. Le prébendier distribuait aussi 7 francs, en 1620, « pour les avantages dus annuellement aux religieux », probablement une sorte de gratification⁹⁴.

Lors de la visite effectuée en 1616, les religieux interrogés « se déclarent contents, la prébende [étant] fidèlement distribuée ».

Cum grano salis

Lors de l'inspection de 1632, les religieux réclamaient davantage de sel, non compris dans leur prébende. Ils percevaient, tous ensemble, 12 bénées par an mais en réclamaient 20. Une bénate, confectionnée à Salins, pesait 24 kg. Les religieux avaient donc 288 kg mais ils en voulaient 480 kg. Si une dizaine de religieux se partageaient ce sel, cela faisait environ 28 kg par personne soit 76 grammes par jour. Quantité considérable. Qu'en faisaient-ils ?

Le sel provenait de Salins. L'abbaye, comme tant d'autres établissements religieux comtois, percevait une rente sur les salines depuis le milieu du XIII^e siècle⁹⁵. En 1257, Jean de Chalon avait vendu à l'abbaye de Bellevaux une rente en échange de la somme de 600 livres estevenantes. Cette rente portait sur six bouillons de muire. Il était convenu que l'abbaye pouvait convertir trois de ces bouillons en salignons à condition de les

⁹⁰ ADHS, H 58, registre de 1693-1694 : « espicerÿe ».

⁹¹ Paul DELSALLE, *Des paysans au temps de la poule au pot sur les plateaux de la haute Saône vers 1580-1635*, Vy-lès-Filain, éditions Franche-Bourgogne, 2019 (3^{ème} édition), p. 69-70, p. 251-254 et p. 327-332.

⁹² Fabienne HENRYOT, *A la table des moines. Ascèse et gourmandise de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Vuibert, 2015, p. 87 et 262.

⁹³ ADHS, H 58, pour les comptes de 1620, f^o 77 v^o.

⁹⁴ ADHS, H 58, comptes de 1620, f^o 76 v^o.

⁹⁵ Voir *Les salines de Salins au XIII^e siècle. Cartulaire et livre des rentiers*, édités par René LOCATELLI, Denis BRUN et Henri DUBOIS, Paris, Les Belles-Lettres, 1991.

sortir de Salins à ses propres frais sans avoir le droit de les vendre sur place. Le sel était transformé en sel trié⁹⁶. La rente fut confirmée par la suite et subsistait donc au XVII^e siècle. La même année, il offrit à l'abbaye de Bellevaux une seconde rente de deux bouillons⁹⁷. Autrement dit, l'abbaye de Bellevaux bénéficiait désormais d'une rente en sel de huit bouillons.

On estime qu'un bouillon donnait entre 57 et 61 charges, en 1601 ; ce qui ferait, avec une moyenne de 60 charges, 47520 kg ⁹⁸. Cela dit, l'abbaye préférait percevoir l'équivalent en argent. En 1607-1610, elle recevait 181 livres 11 sols 10 deniers, correspondant à ces huit bouillons de sel, en salignons⁹⁹. En 1633, cette rente était aussi versée en argent : 181 livres 11 sols 6 deniers ¹⁰⁰.

De ce fait, il fallait quand même que l'abbaye achetât du sel ! En 1693-1694, le sel était fourni par « le saunier de Voray » (Jean-Baptiste Gresset ?), qui vendait à l'abbaye 6 pains de sel par mois, soit six fois 2,06 kg donc 12,36 kg par mois, autrement dit 148,32 kg par an, soit deux fois moins qu'avant la guerre de Trente Ans et la conquête de la Franche-Comté par les Français¹⁰¹.

Au sel destiné aux religieux s'ajoutait le sel consommé par les habitants des villages de la Terre de Bellevaux, qu'ils allaient chercher à Salins chaque semaine. Nous connaissons la situation en 1554 ¹⁰². Ils se partageaient deux charges de sel soit moins de 200 kg hebdomadaire¹⁰³.

village	Population en 1554	Sel distribué par village (estimation) par semaine	Sel distribué par feu (estimation) par semaine
Cirey	36 feux	65,3 kg par semaine	1,81 kg
Valleroy	14 feux	25,7 kg par semaine	1,83 kg
Le Magny	14 feux	25,7 kg par semaine	1,83 kg
Neuves Granges	9 feux	15,8 kg par semaine	1,75 kg
Marloz	20 feux	35,6 kg par semaine	1,78 kg
Dournon (à Anthon)	15 feux	27,7 kg par semaine	1,84 kg
total	108 feux	2 charges par semaine	1,83 kg

⁹⁶ ADHS, H 192 ; 1 Mi 2 ; BM Besançon, collection Chifflet, Ms 52, f° 83 v° ; collection Droz, Ms 47, f° CXII ; édition du texte dans : *Cartulaire et livre des rentiers, op. cit.*, p. 218, acte 182.

⁹⁷ ADHS, H 192 ; BM Besançon, collection Chifflet, Ms 52, f° 83 v° ; collection Droz, Ms 47, f° CXI v° ; édition du texte dans : *Cartulaire et livre des rentiers, op. cit.*, p. 217, acte 181.

⁹⁸ ADD, 1 B 238, f° LXI

⁹⁹ BM Besançon, Ms 1096, f° XI v°.

¹⁰⁰ ADD, 1 B 2146.

¹⁰¹ ADHS, H 58.

¹⁰² ADD, 2 B 649.

¹⁰³ Paul DELSALLE, *Les salines de Salins*, Franche-Bourgogne, 2020.

Cela nous donne une consommation moyenne d'environ 1,8 kg par feu et par semaine, soit 94,3 kg de sel par feu et par an.

Pour compléter ces informations, pouvons-nous espérer les comparer à celles dont on dispose pour l'abbaye d'Acey dans les années 1584-1593 et d'autre part au début du XVII^e siècle ? Les données peuvent être ainsi mises en évidence :

1 : Acey, prébendes en 1584-1593 ¹⁰⁴ :

	Prébende collective pour les 13 religieux, en 1584	Ce qui ferait pour chaque religieux, en 1584	Prébende collective pour les 13 religieux, en 1593	Ce qui ferait pour chaque religieux, en 1593
argent	305 francs	Un peu plus de 23 francs, soit un peu plus de 2 francs par mois	283 francs	Un peu plus de 23 francs, soit un peu plus de 2 francs par mois
vestiaire	12 francs (au lieu de 8 avant 1584)	Moins d'un franc	12 francs	Moins d'un franc
froment	36 bichots		36 bichots	
avoine	2 bichots		2 bichots	
pois	4 mesures		4 mesures	
fèves	4 mesures		4 mesures	
huile	16 pintes		21 pintes	
fromages	18	Un peu plus d'un fromage, mais on ignore le poids d'un fromage	18	
beurre	60 livres soit 29,34 kg	2,25 kg	60 livres	2,25 kg
sel	8 bénates soit 197,6 kg	15,2 kg	8 bénates	14,7 kg
porcs gras	6	Presque un demi-porc chacun	6	
toile	24 aunes		20 aunes	
nappe	24 aunes		20 aunes	
vin	25 queues		25 queues	1,92 queue
pigeons	Les 12 douzaines de pigeons disparaissent			
chauffage			100 francs	

¹⁰⁴ ADD, 53 H 4 et 53 H 6.

2 : Acey, prébendes en 1604

Parts individuelles

	Prébende du prieur dom Antoine Parmentier	Prébende de chacun des quatre religieux prêtres	Prébende des deux profès et du novice
Pitance en argent	36 francs	36 francs	20 francs
Double prébende	100 francs		
Vestiaire	15 francs	15 francs	
froment	30 mesures	30 mesures	20 mesures
Pour ses aumônes	Un boisseau de seigle		
vin	2 queues	2 queues	

Parts collectives

toiles	4 aunes
nappes	24 aunes
beurre	30 livres, soit 14,67 kg
fromage	30 livres, soit 14,67 kg
huile	10 pintes
sel	5 bénates, soit 123,5 kg ; soit 30,75 (si quatre religieux) ou 24,6 (si cinq)
porcs gras	4

Parts collectives mais fournies à un religieux en raison de sa charge

Le sacristain	2 mesures de froment pour confectionner les pains de messe
Le boulanger	Un bichot de froment
Le chirurgien	8 francs
Le portier	18 mesures de froment 6 mesures de seigle 4 francs pour un demi-porc 4 salignons de sel 2 pintes d'huile Un boissel de pois Un boissel de fèves

La comparaison est difficile puisque les rubriques prises en comptes diffèrent d'une abbaye à l'autre, Acey étant beaucoup mieux documentée sur ce point. En outre, les poids et mesures utilisés ne sont pas les mêmes non plus. Lorsque le calcul est possible,

nous constatons de grandes différences, en fonction du lieu et de la période. Par exemple, pour le sel, il représenterait 14,7 kg par religieux et par an à Acey, en 1584-1593 puis 30,75 kg (si quatre religieux) ou 24,6 kg (si cinq) en 1604 ; à Bellevaux, nous avons estimé le sel à 28 kg par religieux.

L'abondance des documents conservés dans le fonds de l'abbaye de Bellevaux permettrait une étude extrêmement précise de la situation économique et sociale sur une très longue durée, depuis les origines de l'abbaye jusqu'à sa destruction. On s'est borné ici à l'observation des principales caractéristiques de l'approvisionnement du monastère à l'époque où les religieux bénéficiaient de prébendes principalement alimentaires. Le cas de Bellevaux n'est sans doute pas unique ; nous n'avons pas retrouvé cette situation prébendaire à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, ni ailleurs, pour l'instant, chez les Cisterciens, sauf à l'abbaye d'Acey ; là, des prébendes sont attestées aussi aux XVI^e et XVII^e siècles¹⁰⁵. Chez les Bénédictins clunisiens, la mise en évidence de prébendes ne concerne, en fait, que certains dignitaires, par exemple à Baume-les-Messieurs¹⁰⁶. A toutes fins comparatives, le cas de Bellevaux mérite donc de susciter d'autres recherches, y compris en dehors de la Franche-Comté bien entendu¹⁰⁷. Les XVI^e et XVII^e siècles restent malheureusement des périodes très peu cernées par les études cisterciennes, surtout lorsque les bâtiments ont disparu. En définitive, nous ignorons à quelle époque s'est mis en place ce système des prébendes chez les religieux de Bellevaux. Dans ces années-là, sous le régime de la commande, l'abbaye était tombée « en pauvre estat tant spirituel que temporel »¹⁰⁸. C'est dire que les religieux y vivaient loin, très loin, de l'idéal cistercien.

¹⁰⁵ Maurice GRESSET, dans : *L'abbaye Notre-Dame d'Acey, op. cit.*, p. 126-127.

¹⁰⁶ René LOCATELLI, Pierre GRESSER, Roland FIETIER, Gérard MOYSE, Jean COURTIEU, *L'abbaye de Baume-les-Messieurs*, Lons-le-Saunier, éditions Marque-Maillard, 1978, p. 104-106 et p. 137.

¹⁰⁷ Hasard de l'histoire, Trevey et Argirey, deux granges « filles » de Bellevaux, sont de nouveau aujourd'hui en contact, liés par le camion de lait. Le Gaec d'Argirey a construit un séchoir en grange comme celui de Trevey et a intégré la petite filière du Gruyère Bio. Information communiquée par Vincent Eyer, que je remercie.

¹⁰⁸ ADHS, 53 H 3, f° 17.